

## GROUPE MIDI-PYRENEES

### Compte rendu de la journée du 16 mars à Castres

1. La matinée a été consacrée à une confrontation des expériences réalisées dans le cadre du programme d'équipement audio-visuel lancé par la Direction du Livre et la BPI dans quelques bibliothèques, dont celles de Castres et Toulouse. Après quelques mois de fonctionnement, certaines similitudes ont été dégagées, en particulier :

- forte majorité de jeunes parmi les utilisateurs,
- pour les diapositives et les vidéo-cassettes, les sujets les plus demandés sont le sport, la technique, l'histoire contemporaine.

### 2. Renouveaulement du bureau (pour 3 ans)

25 votants (15 présents ; 10 votes par correspondance ou procuration).

Les 8 candidats ont été élus et se sont répartis les tâches comme suit :

Présidente : Monique Schaack, BCP Tarn et G.

Vice-président : Jean Goasguen, BM Toulouse.

Secrétaire : Jacques Surmonne, BM Toulouse.

Secrétaire adjoint : Alain Levy, BM Castres.

Trésorière : Violette Fernandez, B. de l'UER d'Histoire, Université du Mirail.

Trésorier adjoint : Claude Taccetti, BIU Toulouse, section Lettres (Mirail).

Membres du bureau : Cécile Eymard, BCP Tarn - Yvonne Deparis, BCP Hautes-Pyrénées.

### 3. Elaboration et vote (unanimité) de la motion suivante :

Le Groupe Midi-Pyrénées de l'ABF, réuni à Castres le 16 mars 1979, ayant pris connaissance du communiqué du Conseil des Ministres du 9 janvier dernier, craint que la promulgation d'une loi ne traitant que des bibliothèques publiques, n'entérine la scission établie par le décret de 1975.

Il estime fondamental que toute législation sur les Bibliothèques, englobe dans une même politique l'ensemble des catégories de Bibliothèques existantes, compte tenu de leur évidente complémentarité (BN, BP, BU, Bibliothèques d'établissements d'enseignements, centres de documentation...).

Il souhaite que la loi mette en place une organisation administrative qui tienne compte des besoins, en définissant :

- 1) les unités de base,
- 2) les normes nécessaires à leur fonctionnement (équipement, qualification du personnel, crédits de fonctionnement,
- 3) les attributions des différents niveaux : communal, intercommunal, départemental, régional, national.

Il souhaite que si la loi prévoit des obligations nouvelles pour l'Etat et les collectivités locales, elle organise aussi le financement des charges qui en découleront.

Il souhaite que des dispositions préservent et améliorent la qualité de la formation des personnels, la normalisation de leur recrutement et le contrôle de l'une et de l'autre par des instances professionnelles.

## **Adrien MAISONNEUVE**

Jean MAISONNEUVE successeur

### **LIBRAIRIE D'AMERIQUE ET D'ORIENT**

72 1015485 A R.C. Paris

11, rue Saint-Sulpice — PARIS-6<sup>e</sup>

Tél. : 326-86-35

\* Spécialiste de livres d'érudition en toutes langues relatifs à :  
L'AFRIQUE, L'AMERIQUE, L'ASIE

\* Représentant exclusif et éditeur de publications de grandes écoles :

Dans ces disciplines, citons entre autres :

Institut des hautes Etudes Sémitiques, Collège de France à Paris, Institut Français d'Archéologie d'Istanbul, Institut Franco Iranien de Téhéran, Musée des Antiquités de Beyrouth, Ecole Française d'Extrême-Orient de Paris, Institut d'Etudes Orientales d'Alger, Institut Français de Damas, Institut Français d'Indologie de Pondichéry, Institut des Hautes Etudes Chinoises de Paris, Société des Etudes Indochinoises de Saïgon, Musée Nicolas Sursock de Beyrouth.